
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 9 novembre 2015 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gilles Deguire, maire d'arrondissement
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont
Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE M. GILLES DEGUIRE

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Alain Legault, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
M. Jean-Marc Jacques, chef de Cabinet

Était aussi, présent :

M. Jonathan Martel, commandant représentant du poste de quartier 39

Nombre de personnes dans la salle : environ cinquante (50)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Le maire de l'arrondissement, M. Gilles Deguire, déclare la séance ouverte.

CA15 10 406

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 novembre 2015, à 19 h.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 novembre 2015, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

CA15 10 407

Approuver et déposer aux archives les procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 5 octobre 2015, à 18 h 30 et de la séance ordinaire du 5 octobre 2015, à 19 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 5 octobre 2015, à 18 h 30 et de la séance ordinaire du 5 octobre 2015, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02

CA15 10 408

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 octobre 2015.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.03 1152577082

CA15 10 409

Déposer aux archives le compte rendu de la réunion du comité du développement social et communautaire du 1er octobre 2015.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le compte rendu de la rencontre du comité du développement social et communautaire tenue le 1^{er} octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.04 1154201015

CA15 10 410

Octroyer à Transvrac Montréal-Laval inc., au montant approximatif de 549 580,50 \$,taxes incluses, un contrat pour la fourniture de camions avec opérateurs pour le transport de la neige pour la saison 2015-2016, pour le secteur fait en régie, et approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Transvrac Montréal-Laval inc.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit octroyé à Transvrac Montréal-Laval inc., au montant approximatif de 549 580,50 \$, taxes incluses, le contrat pour la fourniture de camions avec opérateurs pour le transport de la neige pour la saison 2015-2016 ;

QUE soit approuvée l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Transvrac Montréal-Laval inc.;

QUE soit autorisée l'adjointe au Directeur des travaux publics à signer l'entente ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 NTA1153301004

CA15 10 411

Autoriser la 2^e prolongation du contrat 13-13157 adjudgé à Prodigium (Productions Jeun'Est), au montant maximal de 101 637,90 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main d'oeuvre technique pour les événements culturels, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée la 2^e prolongation du contrat 13-13157 adjudgé à Prodigium (Productions Jeun'Est), au montant maximal de 101 637,90 \$, taxes incluses, pour la fourniture de la main d'oeuvre technique pour les événements culturels, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 NTA1131095012

CA15 10 412

Autoriser une dépense additionnelle de 22 995 \$ pour l'achat hebdomadaire d'une demi-page pour informer les résidents de Montréal-Nord et d'espaces pour les avis publics publiés dans Le Guide de Montréal-Nord dans le cadre du contrat octroyé à Médias Transcontinental, majorant ainsi le montant total du contrat de 57 487,50 \$ à 80 482,50 \$, taxes incluses.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense additionnelle de 22 995 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à Médias Transcontinental pour l'achat hebdomadaire d'une demi-page pour informer les résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord et d'espaces pour les avis publics publiés et autres informations à transmettre aux citoyens dans Le Guide de Montréal-Nord, pour la période du 20 avril au 31 décembre 2015, majorant ainsi le montant total du contrat de 57 487,50 \$ à 80 482,50 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 NTA1156085003

CA15 10 413

Autoriser une dépense additionnelle de 17 294,28 \$ dans le cadre du contrat 15-14309 adjudgé à Précisions Provencal inc. pour la fabrication et l'installation d'un fourgon atelier de 16 pieds en aluminium avec équipements et accessoires, majorant ainsi le montant total du contrat de 167 311,62 \$ à 184 605,90 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense additionnelle de 17 294,28 \$, assumée par la ville centre, dans le cadre du contrat 15-14309 adjudgé à Précisions Provencal inc. pour la fabrication et l'installation d'un fourgon atelier de 16 pieds en aluminium avec équipements et accessoires, majorant ainsi le montant total du contrat de 167 311,62 \$ à 184 605,90 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 NTA1156819010

CA15 10 414

Aliéner gratuitement 148 ordinateurs de bureau, 23 ordinateurs portatifs, 6 serveurs, 33 moniteurs, 15 imprimantes, un photocopieur, un projecteur, 15 téléphones IP, 26 disques durs, 12 cartes vidéo, 2 disques réseau, 9 caméras numériques, 2 UPS, une paire de haut-parleurs, un microphone, une passerelle voix, un lecteur de bande, un point d'accès réseau, un commutateur, une carte de son et 4 convertisseurs de fibre optique dans le cadre de l'entente avec l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ).

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient aliénés gratuitement 148 ordinateurs de bureau, 23 ordinateurs portatifs, 6 serveurs, 33 moniteurs, 15 imprimantes, un photocopieur, un projecteur, 15 téléphones IP, 26 disques durs, 12 cartes vidéo, 2 disques réseau, 9 caméras numériques, 2 UPS, une paire de haut-parleurs, un microphone, une passerelle voix, un lecteur de bande, un point d'accès réseau, un commutateur, une carte de son et 4 convertisseurs de fibre optique dans le cadre de l'entente avec l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) ;

ET QUE fasse partie intégrante de la présente résolution la liste jointe au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1156353003

CA15 10 415

Accorder une contribution financière additionnelle aux organismes suivants: 17 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour bonifier le projet « Programmation d'activités à la MCC et secteur jeunesse » et 11 155 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour bonifier le projet « Comprendre mon ado pas toujours full cool ! Volet père » et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 17 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour bonifier le secteur jeunesse du projet « Programmation d'activités MCC et secteur jeunesse » ;

QUE soit accordée une contribution financière de 11 155 \$ à Entre-Parents de Montréal-Nord pour bonifier le projet « Comprendre mon ado...pas toujours full cool ! » par l'ajout d'un volet père ;

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 NTA1154988002

CA15 10 416

Accorder à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) une contribution de 10 000 \$ à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité Gala Élite 2015 qui se déroulera le 12 novembre 2015.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 10 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord (CCIMN) à titre de partenaire principal dans le cadre de l'activité Gala Élite 2015 qui se déroulera le 12 novembre 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1151959006

CA15 10 417

Accorder une contribution financière additionnelle de 8 600 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour la prolongation du projet «Bougez, jouez et communiquez au rythme de votre enfant» et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière additionnelle de 8 600 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour la prolongation du projet « Bougez, jouez et communiquez au rythme de votre enfant » ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 NTA1144988011

CA15 10 418

Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Culture X dans le cadre de la tenue du concert Le Fil Argenté à la Salle de spectacle de l'école Calixa-Lavallée le 3 octobre 2015 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Culture X pour la tenue du concert « Le Fil Argenté » à la Salle de spectacle de l'école Calixa-Lavallée le 3 octobre 2015 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 NTA1150630031

CA15 10 419

Accorder une contribution financière de 250 \$ au Club de l'âge d'or Pompéi II pour la tenue de leur Fête de Noël qui se fera le 13 décembre 2015 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'âge d'or Pompéi II pour la tenue de leur Fête de Noël qui se fera le 13 décembre 2015 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 NTA1150630032

CA15 10 420

Accorder une contribution financière de 250 \$ aux Chevaliers de Colomb pour le projet d'aide aux gens dans le besoin et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ aux Chevaliers de Colomb conseil 9152 Montréal-Nord pour le projet d'aide aux gens dans le besoin et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 NTA1150630033

CA15 10 421

Donner à Coop de solidarité Éconord les plantes à disposer à la suite de la fermeture définitive des serres de l'arrondissement.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient données à Coop de solidarité Éconord les plantes à disposer à la suite de la fermeture définitive des serres horticoles de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1153301012

CA15 10 422

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 septembre 2015.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1150630029

CA15 10 423

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2015.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1150630030

CA15 10 424

Autoriser une dépense de 344 191,80 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada Corp, pour la fourniture de sel régulier de déglçage des chaussées et des trottoirs, pour la période 2015-2016, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 344 191,80 \$, taxes incluses, auprès de Compass Minerals Canada Corp, pour la fourniture de sel régulier de déglçage des chaussées et des trottoirs, pour la période 2015-2016, le tout conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CG15 0559) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 CTA1153301007

CA15 10 425

Autoriser une dépense de 87 107,36 \$, taxes incluses, auprès de Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée pour la fourniture de sel traité de déglçage des chaussées et des trottoirs, pour la période 2015-2016, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 87 107,36 \$, taxes incluses, auprès de Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée pour la fourniture de sel traité de déglçage des chaussées et des trottoirs, pour la période 2015-2016, le tout conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CG15-0559) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 NTA1153301008

CA15 10 426

Autoriser une dépense de 59 937,74 \$, taxes incluses, auprès de Compugen inc. pour l'acquisition de 90 ordinateurs et 30 moniteurs dans le cadre du projet Désuétude de PC 2015, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 59 937,74 \$, taxes incluses, auprès de Compugen inc. pour l'acquisition de 90 ordinateurs et 30 moniteurs dans le cadre du projet « Désuétude de PC 2015 », conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CG13 0334) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1156353002

CA15 10 427

Autoriser une dépense de 58 613,10 \$, taxes incluses, auprès de Montréal Chrysler Jeep (Lasalle) pour l'achat de deux camionnettes Dodge RAM afin de remplacer deux véhicules mis au rancart, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 58 613,10 \$, taxes incluses, auprès de Montréal Chrysler Jeep (Lasalle) pour l'achat de deux camionnettes Dodge RAM afin de remplacer deux véhicules mis au rancart, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme (CG12 0013) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1153301010

CA15 10 428

Autoriser une dépense de 25 173,03 \$, taxes incluses, auprès de Carrière St-Jacques pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver (granulats) pour la période 2015-2016, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 25 173,03 \$, taxes incluses, auprès de Carrière St-Jacques pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver (granulats) pour la période 2015-2016, le tout conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CM15 0946) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 CTA1153301009

CA15 10 429

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel, qui avant le 1er janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de la mise en oeuvre des programmations 2015 et 2016 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit offert au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel qui, avant le 1^{er} janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local et ce, dans le cadre de la mise en oeuvre des programmations 2015 et 2016 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

Adopté à l'unanimité.

30.08 1155050005

CA15 10 430

Approuver la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de novembre 2015 à octobre 2018, à l'organisme Escadron 801 Montréal-Nord à titre de partenaire de mission complémentaire.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de novembre 2015 à octobre 2018, à l'organisme Escadron 801 Montréal-Nord à titre de partenaire de mission complémentaire.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1156145027

CA15 10 431

Approuver la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de novembre 2015 à octobre 2018, au Service des loisirs Sainte-Gertrude à titre de partenaire de mission complémentaire.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période du mois de novembre 2015 à octobre 2018, au Service des loisirs Sainte-Gertrude à titre de partenaire de mission complémentaire.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1156145026

CA15 10 432

Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA02-10-0005-2 modifiant le Règlement RGCA02-10-0005 sur le Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la durée des mandats des membres.

AVIS est donné par Mme Sylvia Lo Bianco qu'à une prochaine séance il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA02-10-0005-2 modifiant le Règlement RGCA02-10-0005 du conseil d'arrondissement sur le Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la durée des mandats des membres ;

ET QUE soit déposé le Règlement RGCA02-10-0005-2 qui a été remis aux membres du conseil dans les délais impartis par la loi.

40.01 1152577059

CA15 10 433

Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA16-10-0001 sur les tarifs, exercice financier 2016.

Avis est donné par Mme Monica Ricourt qu'à une prochaine séance il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA16-10-0001 sur les tarifs, exercice financier 2016.

40.02 1154848020

CA15 10 434

Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA16-10-0002 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2016 - (0.0855 \$ du 100 \$ d'évaluation).

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA16-10-0002 sur la taxe relative aux services, exercice financier 2016 ;

ET QUE soit déposé le Règlement RGCA16-10-0002 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

40.03 1154848021

CA15 10 435

Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA16-10-0003 sur la taxe relative aux services correspondant à l'espace fiscal cédé - (0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

AVIS est donné par M. Jean-Marc Gibeau qu'à une prochaine séance il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA16-10-0003 sur la taxe relative aux services, correspondant à l'espace fiscal cédé pour l'exercice financier 2016 ;

ET QUE soit déposé le Règlement RGCA16-10-0003 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

40.04 1154848022

CA15 10 436

Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA16-10-0004 autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales et collectrices.

AVIS est donné par Mme Sylvia Lo Bianco qu'à une prochaine séance il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA16-10-0004 autorisant un emprunt de 2 500 000 \$, pour la réalisation de travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales et collectrices ;

ET QUE soit déposé le Règlement RGCA16-10-0004 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

40.05 1150630037

CA15 10 437

Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA16-10-0005 autorisant un emprunt de 844 000 \$ pour le financement de divers programmes de développement, de mise en valeur du territoire, élargissement de trottoirs, aménagement de places publiques, d'espaces verts, de pistes cyclables et de divers travaux connexes.

AVIS est donné par Mme Monica Ricourt qu'à une prochaine séance il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA16-10-0005 autorisant un emprunt de 844 000 \$ pour le financement de divers programmes de développement, de mise en valeur du territoire, élargissement de trottoirs, aménagement de places publiques, d'espaces verts, de pistes cyclables et de divers travaux connexes. ;

ET QUE soit déposé le Règlement RGCA16-10-0005 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

40.06 1150630034

CA15 10 438

Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA16-10-0006 autorisant un emprunt de 577 000 \$ pour le financement du programme de protection des bâtiments sportifs et culturels.

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA16-10-0006 autorisant un emprunt de 577 000 \$ pour le financement du programme de protection des bâtiments sportifs et culturels ;

ET QUE soit déposé le Règlement RGCA16-10-0006 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

40.07 1150630036

CA15 10 439

Donner un avis de motion en vue d'adopter le Règlement RGCA16-10-0007 autorisant un emprunt de 293 000 \$ pour le financement du programme de protection des bâtiments administratifs.

AVIS est donné par M. Jean-Marc Gibeau qu'à une prochaine séance il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA16-10-0007 autorisant un emprunt de 293 000 \$ pour le financement du programme de protection des bâtiments administratifs ;

ET QUE soit déposé le Règlement RGCA16-10-0007 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

40.08 1150630035

10 440

Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA15-10-0010 sur le déneigement et l'enlèvement de la neige afin d'autoriser à certaines conditions le dépôt de la neige provenant des terrains privés sur le domaine public et d'exiger un permis pour opérer des activités commerciales de déneigement.

Avis est donné par Mme Monica Ricourt qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA15-10-0010 sur le déneigement et l'enlèvement de la neige.

40.09 1156085005

CA15 10 441

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.026 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin d'ajouter des usages et de modifier le taux d'implantation et le coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) pour la zone R30-500.

Avis est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement R.R.1562.026 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'ajouter des usages, de modifier le taux d'implantation et le coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) pour la zone R30-500.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adopté le premier projet de Règlement R.R.1562.026 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'ajouter des usages et de modifier le taux d'implantation et le coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) pour la zone R30-500 ;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1150217003

CA15 10 442

Adopter, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble, la démolition des bâtiments existants, le projet de résolution PP-019-1 modifiant la résolution PP-019 (CA14 10 540) afin de modifier une condition afin d'accorder un délai additionnel.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution PP-019-1 modifiant la résolution PP-019 (CA14 10 540) adoptée par le conseil d'arrondissement le 8 décembre 2014 afin de modifier une condition :

En remplaçant le paragraphe suivant :

- « Les travaux concernant la réfection des façades, l'aménagement du stationnement et l'aménagement paysager, exigés par la présente résolution doivent être exécutés dans un délai maximum de douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet; »

Par le paragraphe suivant :

- « Le permis relatif aux travaux de réfection des façades, d'aménagement du stationnement et d'aménagement paysager exigés par la présente résolution, doit être émis dans un délai maximum de douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet; »

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1145995007

CA15 10 443

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 14 octobre 2015, à 18 h 45 et adopter, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-025 afin de régulariser plusieurs éléments pour le bâtiment sis au 5344, rue de Castille / 10815, avenue Cantin.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 14 octobre 2015, à 18 h 45 ;

ET QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-025 visant à autoriser la régularisation de plusieurs éléments pour le bâtiment industriel situé au 5344, rue de Castille / 10815, avenue Cantin, constitué du lot 1 093 732 du cadastre du Québec, et ce, en dérogeant à certaines dispositions des règlements de l'arrondissement. Ainsi:

POUR L'ENSEMBLE DU PROJET

- Déroger à la grille de zonage I10-662 du Règlement de zonage refondu 1562 afin que la marge avant principale soit à zéro mètre (0 m) au lieu de quatre virgule cinq mètres (4,5 m) ;
- Déroger à la grille de zonage I10-662 du Règlement de zonage refondu 1562 afin que la marge avant secondaire soit à zéro mètre (0 m) au lieu de trois mètres (3 m) ;
- Déroger à la grille de zonage I10-662 du Règlement de zonage refondu 1562 afin que le taux d'implantation soit à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) au lieu du maximum prévu qui est de soixante-dix pour cent (70 %) ;
- Déroger à l'article 86 du Règlement de zonage refondu 1562 afin de permettre une superficie de dix-huit pour cent (18 %) pour l'étage supérieur au lieu du minimum de soixante-quinze pour cent (75 %) ;
- Déroger à l'article 213 du Règlement de zonage refondu 1562 afin de ne permettre aucun stationnement sur le site ;
- Déroger à l'article 214.2 du Règlement de zonage refondu 1562 afin de ne permettre aucune case de stationnement sur le site ;
- Déroger à l'article 214.5 du Règlement de zonage refondu 1562 afin de permettre qu'une des aires de chargement/déchargement soit en partie à l'intérieur du triangle de visibilité ;
- Déroger à l'article 215 du Règlement de zonage refondu 1562 afin de permettre que l'aire de chargement/déchargement, située sur la rue de Castille, soit en partie située à l'intérieur de l'emprise publique, aux conditions suivantes :
 - Un garde-corps doit être installé sur le muret de l'aire de chargement/déchargement située sur la rue de Castille ;
 - L'aire de chargement/déchargement, donnant sur la rue de Castille, devra faire l'objet d'une demande d'occupation du domaine public en conformité avec le Règlement sur l'occupation du domaine public en vigueur auprès de l'arrondissement et les frais annuels, reliés à cette autorisation, devront être acquittés ;
 - Le requérant devra se munir d'une assurance responsabilité en lien avec l'occupation du domaine public par son aire de chargement/déchargement. Le montant de cette assurance sera déterminé en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public lors du dépôt de la demande d'occupation ;
 - Gazonner l'espace privé en façade de la rue Cantin, situé entre le quai de chargement/déchargement de l'avenue Cantin et le quai de chargement/déchargement de la rue de Castille. Cet aménagement devra être coordonné avec un projet de verdissement de l'espace public adjacent à la rue Cantin à réaliser par l'arrondissement ;
 - Aucun stationnement de véhicule sur le domaine public.

- Les conditions suivantes devront aussi être respectées :

- Le revêtement des façades doit être changé, excepté sur l'élévation sud, par le matériau proposé, soit de la Pierre Lafitt – Nuancé beige Amboise ;
- Les travaux concernant le changement de revêtement sur les façades, excepté sur l'élévation sud, ainsi que les travaux de gazonnement exigés par la présente résolution doivent être exécutés dans un délai maximum de dix-huit (18) mois suivants l'émission du permis. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet ;
- La demande de permis, liée aux travaux exigés par la présente résolution, doit être déposée dans un délai maximum de dix-huit (18) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet ;
- À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord (RGCA11-10-0007), s'appliquent ;
- Toute autre disposition continue de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1150217001

CA15 10 444

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 14 octobre 2015, à 18 h 45 et adopter, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-023-1 modifiant la résolution PP-023 (CA15 10 214) afin de modifier certaines conditions.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 14 octobre 2015, à 18 h 45 ;

ET QUE soit adoptée, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-023-1 modifiant la résolution PP-023 (CA15 10 214) adoptée par le conseil d'arrondissement le 11 mai 2015 afin de modifier certaines conditions :

En remplaçant les paragraphes suivants :

« Et à cette fin, d'assortir cette autorisation aux conditions suivantes :

- La réalisation du projet de réaménagement en conformité avec le plan préparé par *GKC Architecte* en date du 30 janvier 2015 et accepté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et faisant partie intégrante de la présente résolution ;
- Nonobstant la condition énoncée plus haut, les modifications suivantes sont exigées :
 - Aménager 2 cases de stationnement pour personnes handicapées dans l'aire de stationnement du 5634, boulevard Henri-Bourassa ;
 - Aménager une case de stationnement pour personnes handicapées dans le stationnement du 5626, boulevard Henri-Bourassa ;
 - Aménager des cases de stationnement pour vélo réparties de la façon suivante :
 - 15 unités pour le 5634, boulevard Henri-Bourassa ;
 - 10 unités pour le 5600, boulevard Henri-Bourassa ;
 - 4 unités pour le 5626, boulevard Henri-Bourassa.
 - Aménager un espace paysagé entre les deux entrées charretières des quais de chargement et de déchargement situés sur la rue Amos ;

- Aménager une bande d'isolement au pourtour du restaurant La belle Province (5626, boulevard Henri-Bourassa) ;
- Aménager un trottoir le long de la façade ouest du centre commercial ;
- Aménager l'entrée charretière située à la limite sud-ouest du bâtiment (entrée à partir de Amos, au coin du site du Canadian-Tire) ;
- Aménager des bandes d'isolement le long de l'allée de circulation en bordure du bâtiment du centre commercial ;
- Installer une clôture dissimulant les conteneurs à déchets donnant sur la rue d'Amos.
- Déposer une garantie d'exécution équivalente à 3% du coût des travaux ;
- Soumettre un Plan directeur d'affichage à l'approbation du Comité consultatif d'urbanisme. Le Plan directeur d'affichage sera applicable lors de toute demande de certificat d'autorisation d'affichage, de certificat d'autorisation d'usage et demande de construction ;
- L'échange de terrains est conditionnel à la réalisation des travaux faisant l'objet de la présente autorisation ; »

Par les paragraphes suivants :

« Et à cette fin, d'assortir cette autorisation aux conditions suivantes:

- La réalisation du projet de réaménagement en conformité avec le plan préparé par *GKC Architecte* en date du 30 janvier 2015;
- L'aménagement d'au moins 10 cases de stationnement pour personnes handicapées réparti entre les divers commerces et localisé le plus près possible de l'accès aux commerces;
- Aménager des unités de stationnement pour vélo réparties de la façon suivante :
 - 15 unités pour le 5634 boulevard Henri-Bourassa;
 - 10 unités : pour le 5600 boulevard Henri-Bourassa;
 - 4 unités : pour le 5626 boulevard Henri-Bourassa;
- Aménager une bande d'isolement au pourtour du restaurant situé au 5626 boulevard Henri-Bourassa;
- Aménager un corridor de circulation piétonne le long de la façade ouest du centre commercial;
- Installer une clôture dissimulant les conteneurs à déchets donnant sur la rue Amos;
- Soumettre un Plan directeur d'affichage à l'approbation du Comité consultatif d'urbanisme. Le Plan directeur d'affichage sera applicable lors de toute demande de certificat d'autorisation d'affichage, de certificat d'autorisation d'usage et demande de construction;
- Déposer une garantie d'exécution équivalente à 50 000 \$ (soit environ 1 000 \$ par arbres à planter dans le cadre du plan de verdissement) répartie comme suit : soit 40 000 \$ à la charge de Landmark et 10 000 \$ à la charge de Développements industriels et commerciaux de Montréal. La garantie doit être conforme aux exigences de la DAUSE;
- L'échange de terrains est conditionnel à la réalisation des travaux faisant l'objet de la présente autorisation;

Les travaux concernant l'aménagement de la nouvelle aire de stationnement sur le lot 2 602 915 du cadastre du Québec et le réaménagement des aires de stationnement situées sur les lots 1 094 256, 1 094 267 et 1 094 268 du cadastre du Québec , exigés par la présente résolution doivent être débutés dans un délai maximum de dix-huit (18) mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet; »

Adopté à l'unanimité.

CA15 10 445

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre un logement au sous-sol comprenant deux chambres à coucher au lieu d'une pour le 10507, avenue de Paris. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordé, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, dans le cadre d'un projet de construction d'une résidence trifamiliale :

- un logement au sous-sol comprenant deux chambres à coucher au lieu d'une.

QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que le bâtiment bénéficiant de celle-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 5 241 921 du cadastre du Québec, soit le 10507, avenue de Paris.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1152577071

CA15 10 446

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir: permettre une marge avant principale de 1,22 m au lieu de 4,5 m pour le 10334 et 10338, boulevard Saint-Michel. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, afin de régulariser le bâtiment, une marge avant principale de 1,22 m au lieu de 4,5 m, le tout conditionnellement à ce que :

- les balcons du 2^e et 3^e étage ainsi que le trottoir donnant accès aux commerces et aux logements fassent l'objet d'une demande en conformité avec notre Règlement sur l'occupation du domaine public en vigueur et d'acquitter les frais annuels reliés à cette autorisation ;
- le bâtiment bénéficiant de celle-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 173 358 du cadastre du Québec, soit le 10334 et 10338, boulevard Saint- Michel.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1152577078

CA15 10 447

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir: permettre un logement au sous-sol de 4 ½ au lieu de 3 ½ pour le 10421, avenue de Bruxelles. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit permis, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, afin de régulariser le bâtiment, un logement au sous-sol de 4 ½ au lieu de 3 ½ ;

QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que le bâtiment bénéficiant de celle-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 414 226 du cadastre du Québec, soit le 10421, avenue de Bruxelles.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1152577079

CA15 10 448

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir: permettre deux cases de stationnement au lieu de trois et d'une dimension de 2,74 m x 5,48 m au lieu de 2,75 m x 5,8 m pour le 6365, rue Dijon. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient accordées conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une garderie, deux cases de stationnement au lieu de trois et d'une dimension de 2,74 m x 5,48 m au lieu de 2,75 m x 5,8 m aux conditions suivantes :

- l'installation de quatre supports à vélo pour quatre unités ;
- que le bâtiment bénéficiant de celles-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux.

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 668 643 du cadastre du Québec, soit le 6365, rue Dijon.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1152577080

CA15 10 449

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir: permettre une marge avant de 0,79 m au lieu de 4,5 m pour le 4857, boulevard Gouin. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, afin de régulariser le bâtiment, une marge avant de 0,79 m au lieu de 4,5 m ;

QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que le bâtiment bénéficiant de celle-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 845 227 du cadastre du Québec, soit le 4857, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1152577081

CA15 10 450

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir: permettre le remplacement des portes et des fenêtres du deuxième étage pour le 4857 et 4859, boulevard Gouin en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accepté, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, le remplacement des fenêtres situées au deuxième étage du bâtiment ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 845 227 du cadastre du Québec, soit le 4857 et 4859, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.19 1152577074

CA15 10 451

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir: permettre le remplacement du revêtement extérieur, des portes et des fenêtres et la rénovation du balcon pour le 5101, boulevard Gouin en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soient acceptés, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, le remplacement des portes, des fenêtres, la rénovation du balcon et le remplacement du revêtement extérieur en bois véritable de style Maibec, Riopel ou équivalent, le tout en conformité avec les plans préparés par Mme Diane Collignon ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 301 621 du cadastre du Québec, soit le 5101, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.20 1152577075

CA15 10 452

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir: permettre un agrandissement arrière soit l'ajout d'une cage d'ascenseur et le réaménagement du terrain et de l'aire de stationnement pour le 5025, boulevard Gouin en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient acceptés, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement arrière soit l'ajout d'une cage d'ascenseur et le réaménagement du terrain et de l'aire de stationnement, le tout en conformité avec les plans préparés par CGA Architectes inc. datés du 8 octobre 2015 et conditionnellement à l'approbation de la dérogation mineure en ce qui concerne le réaménagement du stationnement ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 301 609 du cadastre du Québec, soit le 5025, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.21 1152577076

CA15 10 453

Approuver le plan d'aménagement paysager et piétonnier du stationnement de la Place Bourassa et Première Neige.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé le plan d'aménagement paysager et piétonnier du stationnement de la place Bourassa et Première Neige ;

ET QUE soit libéré le tiers de la garantie financière déposée, le tout en conformité avec la résolution CA15 10 226.

Adopté à l'unanimité.

40.22 1152577009

CA15 10 454

Nommer Mme Marie Philogène-Augustin à titre d'agente de bureau à la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six (6) mois à compter de son retour au travail temps complet, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Marie Philogène-Augustin, matricule 100034240, à titre d'agente de bureau à la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (Emploi : 792820 – Poste : 56044), groupe de traitement 5, en période d'essai de six (6) mois à compter de son retour au travail à temps complet, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1151280009

CA15 10 455

Déposer une pétition relative à l'accès à l'emploi.

Du consentement unanime des membres, M. le maire Gilles Deguire dépose une pétition relative à l'accès à l'emploi et le conseil en prend acte.

60.01

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 45, le maire de l'arrondissement, M. Gilles Deguire, invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions.

M. Louis Langevin

Rénovation d'un immeuble – Revêtements permis
Item 20.03 de l'ordre du jour – Modification des horaires de collecte

Intervention de M. Jean-Marc Gibeau

Mme Angela de Luca

Construction de saillies dans les rues et communications avec les citoyens

Intervention de M. Gilles Deguire

Mme Julie Sigouin

Règles de fonctionnement du conseil d'administration de l'organisme UIPT

Intervention de M. Claudel Toussaint

Mme Céline Gingras

Recyclage – Campagne de sensibilisation
Coûts de surveillance et frais d'éclairage pour l'œuvre « La Vélocité des lieux ».
Dépôt d'une lettre

Intervention de M. Alain Legault
Intervention de Mme Chantal Rossi

Mme Brunelda Reyes

Installation d'un sapin de Noël à la Place de l'Harmonie

Intervention de M. Gilles Deguire

Mme Sylvie Lefort

Panneaux «ARRÊT-STOP» clignotants
Croix de chemin – Remerciements adressés aux membres du conseil

Mme Carnel Antoine

Accès à des légumes frais pour les résidents de l'arrondissement - Implication de l'Écoquartier
Étroitesse de la rue d'Amos et circulation bidirectionnelle
Plan d'action pour diminuer la criminalité

Intervention de M. Hugues Chantal
Intervention de M. Jonathan Martel
Intervention de M. Gilles Deguire

À 20 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, M. Gilles Deguire, maire d'arrondissement, déclare la séance levée.

Gilles DEGUIRE
Maire d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2015.